

SCRIPTA

Numéro Scripta : 8332

Auteur(s) : Soligny-la-Trappe, Notre-Dame de La Trappe (abbaye)

Bénéficiaire(s) : Michel Fromentin [particulier]

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : [1210-1300]

Action juridique : autre

Langue du texte : latin

Analyse

Accensement à Michel Fromentin d'un hébergement avec deux pièces de terre, à Saint-Ouen-de-Sécherouvre, pour une redevance annuelle de vingt-cinq sous.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Charencey Hyacinthe (Comte de), *Cartulaire de l'Abbaye de Notre-Dame de la Trappe*, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, Alençon, Renaut de Broise (Société historique et archéologique de l'Orne), 1889, [T]. « Tenor cartarum quas habent homines nostri et alii quibus fecimus cartas – De Gastina », n° XVII (« [Carta Michaelis Fromentin] »), p. 509.

Dissertation critique

Sans date.

La plupart des actes regroupés dans le chapitre [T] parlent de la cession faite par l'abbaye de La Trappe moyennant un cens annuel ou/et une redevance annuelle et datent de la période des années 1210 – à la fin du XIIIe siècle. Il est probable que cet acte se situe à la même période.

Texte établi d'après a

Tradidimus Michaeli Fromentin herbergamentum nostrum de Sicco Robore, cum duabus peciis terre, pro XXV solidis redditus, X solidis in festo sancti Remigii et XV solidis ad Natale Domini, et quatuor denariis ecclesie Sancti Medardi de Colunches, sibi et suis heredibus de se procreandis. Et tenetur dictum herbergamentum de suo proprio semper in bono statu tenere.